



Guide pratique du Mariage

DOSSIER MARIAGE

Ce dossier de Mariage contient :

- La **liste des pièces à fournir** au service état civil de la commune de Bezannes
- La **fiche de renseignements sur les futurs époux**
- La **liste des témoins**
- Les **attestations sur l'honneur de domicile** des deux époux
- L'**autorisation de parution dans la presse**
- La **charte de bon déroulement** de la cérémonie

OUVERTURE DU SERVICE ETAT-CIVIL
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 13h30 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pièces à fournir par les futurs époux de nationalité étrangère ou mixte

Les dossiers de mariage complets sont à déposer sur rendez-vous auprès de nos services.

La présence des 2 futurs époux est obligatoire. Tout dossier incomplet sera refusé et le rendez-vous reporté.

Éléments du dossier (Pièces jointes)	<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements sur les futurs époux dûment complétée <input type="checkbox"/> Liste des témoins renseignée avec la photocopie de la pièce d'identité de chacun d'eux <input type="checkbox"/> Autorisation de parution dans la presse dûment complétée <input type="checkbox"/> Charte de bon déroulement de cérémonie après en avoir pris connaissance et dûment signée par les 2 futurs époux
Pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Originaux et copies recto-verso des cartes d'identité, passeports (avec photo reconnaissable) ou cartes de séjour <u>pour chacun des deux époux</u>
Attestation sur l'honneur de domicile	<input type="checkbox"/> Une attestation manuscrite sur l'honneur, <u>pour chaque époux même si vous vivez ensemble</u> , précisant l'adresse et la date depuis laquelle vous êtes à celle-ci. Un exemple est fourni avec ce dossier
Justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois à la date d'édition	<input type="checkbox"/> <u>Au nom de chaque futur époux ou aux 2 noms</u> : Quittance de loyer émanant d'un organisme officiel OU dernier avis d'imposition OU non-imposition, OU facture EDF, GDF, OU facture téléphone fixe (factures portables non autorisées) OU appel à cotisation assurance logement OU titre de propriété <input type="checkbox"/> Si l'un des deux époux est hébergé chez ses parents : attestation d'hébergement manuscrite + justificatif de domicile ci-dessus et carte d'identité des parents + justificatif de domicile au nom de l'enfant qui se marie (attestation carte vitale, bulletin de salaire, relevé bancaire, facture consommation portable (fournir au moins 2 de ces documents) <input type="checkbox"/> L'officier d'état civil peut demander des justificatifs complémentaires
Original de la copie intégrale ou de l'extrait d'acte de naissance avec filiation	<input type="checkbox"/> <u>Si français</u> : Acte de moins de 3 mois au dépôt du dossier (délivrée par la mairie du lieu de naissance, par le Consulat ou le service central de l'Etat Civil de Nantes). Toutefois, si une modification intervient sur l'un des actes de naissance des futurs époux entre le dépôt du dossier et la célébration, il en va de la responsabilité des intéressés d'avertir l'officier d'Etat Civil en fournissant un nouvel acte. <input type="checkbox"/> <u>Si étranger</u> : Acte de moins de 6 mois à la date du mariage, <u>traduit si en langue étrangère</u> , à demander au pays du lieu de naissance ou à l'OFPPA (pièce venant de l'OFPPA validité moins de 3 mois ainsi que pour l'Algérie et La Tunisie – Pour Madagascar 6 mois à la date du mariage). <ul style="list-style-type: none"> ○ Certains pays étrangers ne procèdent pas à une mise à jour des actes de naissance sur le modèle de ce qui est prévu pour les actes français. Dans ce cas, les futurs époux concernés pourront produire une copie de leur acte de naissance datée de plus de six mois sous réserve qu'ils justifient d'une attestation de leur consulat, ou ambassade, ou d'une autorité de leur pays habilitée à délivrer un tel ○ document, indiquant qu'aucune copie d'acte plus récente n'est possible et que conformément à la réglementation de l'Etat concerné, l'acte ne fait pas l'objet de mise à jour.

Certificat de coutume pour les personnes étrangères	<input type="checkbox"/> À demander à votre consulat ou pays d'origine (pièce de moins de 6 mois à la date du mariage) <input type="checkbox"/> Si le pays ne délivre pas ce document : l'autorité ou le consulat devra fournir une attestation de non délivrance <input type="checkbox"/> Traduit par un traducteur assermenté
Pour les personnes étrangères célibataires : certificat de célibat ou de capacité matrimoniale	<input type="checkbox"/> À demander aux autorités nationales du pays ou au consulat (moins de 6 mois à la date du mariage) <input type="checkbox"/> Traduit par un traducteur assermenté ou par le consulat
Pour les personnes divorcées à l'étranger	<input type="checkbox"/> Acte du précédent mariage indiquant la mention de divorce, datant de moins de 6 mois <input type="checkbox"/> Jugement de divorce avec la Preuve du caractère définitif et exécutoire du jugement <input type="checkbox"/> Certificat de non remariage traduit (moins de 6 mois à la date du mariage) <input type="checkbox"/> Traduit par un traducteur assermenté.
Si vous êtes veuf ou veuve	<input type="checkbox"/> Acte de décès du précédent conjoint <input type="checkbox"/> <u>Si en langue étrangère</u> , traduit par un traducteur assermenté
S'il y a des enfants issus du couple avant mariage	<input type="checkbox"/> Copie intégrale de leur acte de naissance <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille
S'il y a contrat de mariage	<input type="checkbox"/> Attestation délivrée par le notaire <input type="checkbox"/> Déclaration d'un acte de désignation d'une loi étrangère pour le régime matrimonial
Si l'un des époux ou les deux sont mineurs	<input type="checkbox"/> Dispense accordée par le Procureur de la République

Les actes de l'État civil dressés à l'Étranger doivent, pour être utilisés en France, être traduits et dans certains cas légalisés ou apostillés par le pays d'origine (se renseigner) :

- **TRADUCTION** : les actes rédigés en langue étrangère doivent être traduits, ainsi que l'apostille s'il y a lieu, par le Consul de France à l'étranger **OU** par le Consul du pays en France **OU** par le Consul de pays tiers mais concernant leurs nationaux **OU** par un traducteur assermenté par la Cour d'Appel (le document original et la traduction doivent porter le cachet et le n° du traducteur).
- **LÉGALISATION** : les actes de l'État Civil doivent être légalisés (sauf convention internationale particulière), à l'étranger par le Consul de France **OU** en France par le Consul du pays où ils ont été établis **OU** revêtus de l'apostille (suivant pays).

Commune de Bezannes – 1, rue Source de Muire - 51726 Bezannes Cedex – Tél : 03 26 36 56 57 – Courriel : etatcivil@bezannes.fr

OUVERTURE DU SERVICE ETAT-CIVIL

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 13h30 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Renseignements sur les futurs époux

A remettre dûment complété lors du DÉPOT DU DOSSIER de mariage

L'ÉPOUX / ÉPOUSE ⁽¹⁾

Prénoms et nom :	
Profession :	
Né (e) le : / /	à :
Département ou pays :	
Nationalité à la date du mariage :	
Domicilié (e) à :	
CP :	Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone mobile :
Adresse mail :	

Situation antérieure au mariage :

<input type="checkbox"/> Célibataire	
<input type="checkbox"/> Veuf / veuve de ⁽²⁾	depuis le : / /
<input type="checkbox"/> Divorcé (e) de ⁽²⁾	depuis le : / /
<input type="checkbox"/> Pacsé (e) avec ⁽²⁾	depuis le : / /

Prénoms et nom du père : Décès Oui Non

Profession du père :

Domicile du père :

Prénoms et nom de la mère : Décès Oui Non

Profession de la mère :

Domicile de la mère :

L'ÉPOUX / EPOUSE ⁽¹⁾

Prénoms et nom :	
Profession :	
Né (e) le : / /	à :
Département ou pays :	
Nationalité à la date du mariage :	
Domicilié (e) à :	
CP :	Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone mobile :
Adresse mail :	

Situation antérieure au mariage :

<input type="checkbox"/> Célibataire	
<input type="checkbox"/> Veuf / veuve de ⁽²⁾	depuis le : / /
<input type="checkbox"/> Divorcé (e) de ⁽²⁾	depuis le : / /
<input type="checkbox"/> Pacsé (e) avec ⁽²⁾	depuis le : / /

Prénoms et nom du père : Décès Oui Non

Profession du père :

Domicile du père :

Prénoms et nom de la mère : Décès Oui Non

Profession de la mère :

Domicile de la mère :

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer les prénoms et nom du/de la précédent(e) conjoint (e)

LISTE DES TEMOINS

À remettre au **DÉPOT DU DOSSIER** de mariage avec **les photocopies des cartes d'identité ou passeports des témoins** (pour le couple : 2 témoins minimum obligatoires, 3èmes et 4èmes facultatifs) ainsi **que le justificatif de domicile datant de moins de 3 mois pour tous les témoins.**

NOMS DES EPOUX : _____

MARIAGE PREVU LE : (date à définir avec l'officier d'état civil, selon disponibilités) :

ATTENTION : Si vous souhaitez qu'un(e) élu(e) en particulier célèbre votre mariage, merci d'indiquer son nom et de nous transmettre obligatoirement un courrier de demande. Il sera remis à l'élu(e) qui, selon sa disponibilité, donnera une réponse que nous vous transmettrons.

Dans le cas où vous ne choisissez pas d'élu(e) en particulier, l'élu(e) de permanence célébrera votre mariage.

Nom de l'élu(e) choisi(e) (élu(e) de la commune de Bezannes) : _____

Elu(e) de permanence (le nom sera connu 15 jours avant la célébration)

Nom (jeune fille) : Epouse : Prénoms : Date de naissance : Profession : Adresse :	Nom (jeune fille) : Epouse : Prénoms : Date de naissance : Profession : Adresse :
Nom (jeune fille) : Epouse : Prénoms : Date de naissance : Profession : Adresse :	Nom (jeune fille) : Epouse : Prénoms : Date de naissance : Profession : Adresse :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE MARIAGE

Date de célébration du mariage : ___ / ___ / ___

Choix d'une loi étrangère pour le régime matrimonial : Oui Non

Contrat de mariage : Oui Non

Signé le ___ / ___ / ___ chez Maître _____
Notaire à _____

Enfants communs des futurs époux / épouses : Oui Non

Publication dans la presse : Oui Non

Mariage religieux : Oui Non

Échange des alliances en mairie : Oui Non

AUTORISATION DE PARUTION DANS LA PRESSE

Au titre de l'article 9 du Code Civil, de la réponse ministérielle parue au Journal Officiel du 16 janvier 2003 et suite à l'acte qui vient d'être dressé sur les registres de l'état civil de la commune de Bezannes (Marne) concernant notre mariage :

Je soussigné(e) M./Mme* _____

Téléphone _____

- OUI, en autorise la publication dans la presse.
 NON, n'en autorise pas la publication dans la presse.

Je certifie par la présente garantir la commune de Bezannes (Marne) contre tout recours de ma part ou de la part des autres personnes concernées par l'acte cité ci-dessus.

Fait à Bezannes, le _____

« *Lu et approuvé* » et Signatures :

Epoux, Epouse *

Epoux, Epouse*

**rayer la mention inutile*